



Déclarer c'est protéger

Communiqué de presse
Paris, le 6 mai 2011

Travaux Publics : 50.000 à 100.000 endommagements de réseaux par an sont dus à une absence de déclaration préalable¹

PROTYS rappelle l'importance des déclarations (DR et DICT) et s'engage pour une gestion entièrement dématérialisée afin de sécuriser plus rapidement et plus simplement les chantiers

Le BTP est le secteur qui enregistre le plus grand nombre d'accidents du travail par an, en France comme en Europe². Parmi les causes, le manque de connaissance de l'emplacement des réseaux, du à l'absence de déclaration préalable. Créés pour prévenir ces accidents, les DR³ et DICT⁴ permettent une meilleure communication entre déclarants et exploitants de chantiers afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes sur les zones de travaux.

Pour encourager et simplifier ces échanges, PROTYS, fort du soutien des grands exploitants de réseaux – ERDF, GrDF, RTE, GRTgaz, France Telecom-Orange, Lyonnaise des Eaux-Suez, et TIGF – propose aux déclarants une plateforme Internet pour effectuer simplement leur DR et DICT et consulter leurs réponses directement en ligne.

Des accidents dus aux endommagements de réseaux encore trop nombreux

Chaque année, entre 5 et 10 millions de chantiers⁵ nécessitent l'envoi aux exploitants de réseaux d'une DR (Demande de Renseignements) et d'une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux) pour connaître l'emplacement des réseaux et ainsi éviter les accidents.

En effet, 4 millions de kilomètres de réseaux, dont 1/3 d'aériens et 2/3 d'enterrés ou subaquatiques, sillonnent la France. 40% sont sensibles pour la sécurité : électricité, gaz ou matières dangereuses. Quant aux 60% dits « non sensibles », leur endommagement peut avoir des conséquences graves sur la vie économique et pour les usagers (canalisations d'eau, réseaux de communications électroniques)⁶.

Le moyen le plus efficace pour limiter les risques réside dans les Demandes de Renseignements (DR) et Déclaration d'Intentions de Commencement de Travaux (DICT), qui permettent de solliciter les exploitants des réseaux et d'informer les déclarants de la présence des réseaux à proximité de leur chantier. Pourtant, seuls 5 à 10% des maîtres d'ouvrage effectuent une DR et 70 à 75% des entreprises de travaux, une DICT.

On compte ainsi entre 50.000 et 100.000 endommagements annuels de réseaux, dont 4.500 sur les seuls réseaux de distribution de gaz⁷, dont les conséquences sont parfois meurtrières.

¹ Source : Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)

² Source : INRS, présentation des statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles pour le secteur de la construction en 2008.

³ DR : Demandes de Renseignements

⁴ DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

⁵ Source : DGPR

⁶ Source : DGPR

⁷ Source : DGPR

PROTYS membre fondateur de l'association de l'Observatoire National DT/DICT

Afin de rendre les déclarations systématiques, une réforme réglementaire est attendue courant 2012. Celle-ci prévoit notamment la publication du décret « DT⁸ / DICT » en lieu et place du décret « DR / DICT » datant de 1991, et sera accompagnée par l'instauration d'un guichet unique. Ce dernier, accessible gratuitement, prendra la forme d'un téléservice qui centralisera les données du référencement des exploitants nécessaires aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux, pour réaliser leurs déclarations.

Afin d'anticiper la réforme et de renforcer la sécurité des travaux et la préservation de l'intégrité des ouvrages, l'ensemble des acteurs concernés se sont structurés en février dernier en association : l'Observatoire National DT/DICT. L'association se fixe pour objectifs de partager les bonnes pratiques, promouvoir les bons comportements et favoriser la dématérialisation des échanges entre tous les intervenants. Les 21 membres qui la composent sont tous issus d'une activité en lien direct avec la réalisation de travaux à proximité de réseaux : entreprises de bâtiments et de travaux publics, grands exploitants de réseaux, organismes de prévention, responsables de projets, Ministère des Transports et prestataires d'aides comme PROTYS.

Si l'arrivée du guichet unique permettra un meilleur accès des déclarants aux informations utiles, ces derniers ne pourront cependant pas effectuer leurs déclarations en ligne. Le guichet unique propose en effet aux déclarants un formulaire pré-rempli au format PDF qu'ils devront imprimer, compléter à la main et adresser par courrier aux exploitants. Pionnière dans ce domaine, PROTYS propose aux déclarants depuis 2009, une interface de gestion complète et numérisée de leurs déclarations (DR/DICT), en lien direct avec les grands exploitants de réseaux : ERDF, GrDF, RTE, GRTgaz, France Telecom, Lyonnaise des Eaux, TIGF qui soutiennent et utilisent cette solution.

La plateforme PROTYS.fr permet en effet :

- Une saisie en ligne unique, rapide et complète de la DR ou DICT ;
- Une base de données régulièrement mise à jour des coordonnées des exploitants ;
- Un envoi en un clic de la DR ou DICT à l'ensemble des exploitants ;
- Un suivi et une traçabilité des DR, DICT et des récépissés des exploitants, assurés directement dans un tableau de bord spécifique à chaque chantier ou projet ;

A ce jour, PROTYS.fr est la solution de référence pour gérer l'intégralité du processus DR et DICT sous format numérique. Elle permet en outre de réduire les délais de transmission de la DR ou DICT et d'obtenir des réponses plus réactives de nombreux exploitants de réseaux, clients de PROTYS. Enfin elle présente un avantage économique vis-à-vis de solutions concurrentes : seul l'envoi est facturé aux utilisateurs, le destinataire n'ayant pas à payer pour recevoir les déclarations.

A propos de DECLARANET - PROTYS

DECLARANET-PROTYS, 20 personnes, 3,3 millions de chiffre d'affaires et 3,8 millions de DR/DICT traitées annuellement, est une entreprise citoyenne qui propose grâce à sa plateforme PROTYS.fr des services innovants de dématérialisation des procédures administratives et d'intermédiation entre les donneurs d'ordres, entreprises de travaux, collectivités locales et opérateurs de réseaux pour le traitement et le suivi des déclarations de projets et de travaux à proximité des réseaux.

www.protys.fr



Contacts presse :

Vianney Le Parquic : 01 40 07 96 68 / vianney.leparquic@comfluence.fr
Bertrand Legret : 01 40 07 98 20 / bertrand.legret@comfluence.fr

⁸Demande de projet de travaux